



JURY d'APPEL

Appel 2011-05



PARTENAIRE
OFFICIEL

<u>Règles impliquées :</u>	44.2, 70.1, Cas 104
<u>Epreuve :</u>	National HOBIE CAT
<u>Dates :</u>	23, 24 et 25 avril 2011
<u>Club organisateur :</u>	Yacht club de la Grande Motte
<u>Classe :</u>	HOBIE CAT
<u>Président du Jury :</u>	Christian RISPE

RECEVABILITE DE L'APPEL

Par courrier reçu le 06 mai 2011 à la FFVoile, Monsieur **Florian HUBLET**, HC16 **112577** fait appel de la décision du jury rendue le 25 avril 2011 de rejeter sa réclamation. L'appel, étant conforme à la règle 70.1 des Règles de Course à la Voile 2009-2012, a été instruit par le Jury d'appel.

CONTENU DE L'APPEL

L'appelant HC16 112577 conteste la conclusion du jury de l'épreuve suite au dépôt d'une réclamation contre le HC16 110426.

- **Faits établis** : 112677 Tribord, 110426 bâbord amures. 110426 reconnaît sa faute et fait un 360°. Devant le jury il remplit une reconnaissance d'infraction.
- **Conclusion** :
Réclamation non fondée.

ANALYSE DU CAS

Suite à l'appel du 112677, le 110426 déclare, dans son commentaire au Jury d'Appel, qu'il a effectué sa pénalité de 1 tour 3 minutes après l'infraction et après être passé en Bâbord devant la majorité de la flotte tribord.

CONCLUSION du JURY D'APPEL

Ni les faits établis par le Jury de l'épreuve, ni la reconnaissance d'infraction du 110426 ne précisent où et quand ce dernier a effectué sa pénalité de remplacement.

Cependant l'Autorité Nationale (Jury d'Appel) peut déduire logiquement des déclarations que lui a faites le HC16 110426, que la pénalité de 1 tour qui a été effectuée, selon ses dires, 3 minutes après l'infraction ne répond pas à l'obligation de la RCV 44.2 : ***Après s'être largement écarté des autres bateaux aussitôt que possible après l'incident,*** mais plutôt à la convenance du 110426.

1/2

DECISION DU JURY D'APPEL

La décision du jury de l'épreuve est modifiée comme suit :

- **HC16 110426** est **DSQ** course N°7.

Fait à Paris le 4 Juillet 2011,

Le Président du Jury :

Christian PEYRAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Peyras', written over a horizontal line.

Les Assesseurs : Bernadette DELBART, Annie MEYRAN, Abel BELLAGUET, Bernard BONNEAU, Patrick CHAPELLE, Yves LEGLISE, Georges PRIOL ; François SALIN,